



## **ARTICLE 51 : DELEGATION DE TACHES OU TRANSFERT DE COMPETENCE**

Nous avons suffisamment lutté contre la Loi HPST pour ne pas être surpris par la déclinaison, au niveau des ARS, d'un certain nombre d'expérimentations issues de l'article 51. Les Etats Généraux, que nous n'avons pas soutenus, séparant soins primaires et recours secondaires, en oubliant le patient et en faisant croire à certains syndicats de médecins ou de paramédicaux que le transfert de compétence était la panacée pour répondre à toutes les problématiques, qu'il s'agisse de la démographie ou des déficits financiers de l'Assurance Maladie. C'est, bien sûr, un leurre, certains comme l'ancien Président de MG France, s'y sont engouffrés avec des syndicats minoritaires de professionnels de santé pour obtenir, auprès de Madame Bachelot, une reconnaissance personnelle, bien loin des intérêts de leurs mandants. En réalité, l'objectif inavoué est de faire pratiquer par des personnels aux études plus courtes n'ayant ni la compétence ni l'expérience acquise après de nombreuses années d'exercice. La déclinaison se fait, bien sûr, à partir des missions des médecins (généralistes mais aussi gynécologues obstétriciens, gynécologues médicaux...), puis la problématique est appliquée aux infirmières libérales, le tout vers une décroissance qui ne peut, finalement, aboutir qu'à une dégradation de la prise en charge des patients mais avec l'objectif de, chaque fois, diminuer pour la même tâche, à travers un transfert de compétence, un moindre coût pour l'Assurance Maladie.

La problématique autour de la naissance est symptomatique, la diminution du nombre de médecins gynécologues obstétriciens ou de gynécologues médicaux ne doit, en aucun cas, conduire à les remplacer par d'autres professionnels moins formés, il faut, au contraire, renforcer les coopérations entre ces différents professionnels. A notre connaissance, les sages femmes travaillent, de tout temps, en étroite collaboration avec les obstétriciens, les gynécologues médicaux et les pédiatres ont des missions et des connaissances spécifiques, les médecins généralistes assurent, également, dans ce domaine, un rôle important, et c'est plutôt dans la coopération de toutes ces professions qu'il faut œuvrer, et non pas les monter les unes contre les autres, à des moments différents, pour un résultat final désastreux. Il en va de même pour les pharmaciens, la formation aux diagnostics est longue et difficile, tous les médecins expérimentés font encore des erreurs. La problématique financière des pharmaciens, liée à la baisse du coût des médicaments, doit, bien sûr, être compensée mais en honorant, d'une manière plus efficace, leur rôle dans la dispensation des médicaments et non en devenant des officiers de santé. De la même manière qu'il serait anormal que, sauf situation exceptionnelle, les médecins redeviennent pharmaciens prescrivant et délivrant, dans le même temps, les médicaments qu'ils choisissent pour leurs patients.

L'UNPS développe une réflexion mais, également, des propositions pragmatiques, à travers la négociation de l'ACIP, pour mieux coordonner l'ensemble des professionnels de santé. Il faut, bien sûr, favoriser cette démarche et ne pas jouer d'une manière personnelle car, comme au théâtre de Racine, le politique adore diviser pour mieux régner. Nous reprendrons, avec humour, la proposition d'un politique de Bourgogne qui propose, dans les zones désertées de nos campagnes, de faire jouer un rôle aux vétérinaires dans la prise en charge des paysans, nous arrivons là à l'ultime état du transfert de compétence, c'est à dire à l'absurdité.



Allons plus loin ensemble

Sur internet [www.scamed.fr](http://www.scamed.fr)

Des solutions d'assurance  
sur mesure adaptées à vos besoins  
professionnels et personnels

SCAMED Assurances  
15 Rue Eugène Flachat  
75017 Paris  
Tél : 01 55 65 05 60

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes  
3 rue Simon Cottrell  
97233 Schoelcher - Martinique  
Tél : 0596 669 994

